

# Les licences annuelles des fédérations sportives en 2023

Les 120 fédérations agréées par le ministère chargé des sports ont délivré 16,5 millions de licences annuelles en 2023<sup>1</sup>, soit une augmentation de 7,9 % sur un an, qui finit d'effacer l'impact de la crise sanitaire. Ce fort rebond est notamment porté par les plus jeunes et les femmes. Selon des projections provisoires pour 2024, sur un champ restreint, le nombre de licences annuelles augmenterait à nouveau de 5,4 % par rapport à 2023. Les fédérations de sports collectifs semblent particulièrement dynamiques tandis que les fédérations généralistes peinent à retrouver leurs niveaux d'avant la crise sanitaire.

## LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES

Constituées sous la forme d'association loi 1901, les fédérations sportives ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elles peuvent être agréées par le ministère chargé des sports sous réserve d'adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire, notamment en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques (moyens financiers ou humains). Certaines fédérations agréées peuvent être délégataires, c'est-à-dire chargées de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État, et avoir à ce titre un monopole, notamment pour organiser les compétitions. Pour une discipline donnée, la délégation est accordée à une seule fédération.

Chaque année depuis 1949, un recensement des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées. Il vise à capter les évolutions de la pratique sportive encadrée à travers les licences souscrites au sein des 119 fédérations agréées fin 2022. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou de plusieurs fédérations.

Au sens de ce recensement, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

## LES LICENCES ANNUELLES DÉPASSENT LEURS NIVEAUX D'AVANT CRISE SANITAIRE EN 2023

Au cours de la saison 2023, le nombre de licences annuelles s'élève à 16,5 millions, soit une augmentation de 7,9 % sur un an après une perte de 3,5 millions entre 2019 et 2021 (-21,2 %) et un fort rebond en 2022 (+19,1 %). Le nombre de licences annuelles délivrées redevient ainsi supérieur (+1,3 %) à celui de 2019, confirmant ainsi le rebond postcrise sanitaire. D'après de premières projections provisoires sur un champ restreint<sup>2</sup>, cette hausse se poursuivrait et le nombre de licences annuelles pour la saison 2024 serait plus élevé de +6,8 % par rapport à 2019.

En 2023, le football reste le sport olympique délivrant le plus de licences (plus de 2,2 millions), devant le tennis (plus de 1,1 million) et l'équitation (un peu plus de 675 000). Le nombre de licences pour 100 habitants est de 24,2 dans l'Hexagone et de 17,3 pour les départements et régions d'outre-mer. Jusqu'en 2019, le nombre de licences délivrées augmentait plus rapidement que la population française, signe d'un développement de la pratique sportive fédérale (graphique 1). Après les baisses historiques de 2020 et surtout 2021, la saison 2022 avait amorcé un rebond qui se confirme en 2023 et ramène les licences annuelles sur une trajectoire de croissance plus rapide que la population. Les licences annuelles ont ainsi progressé de 17,0 % et la population (hors Mayotte) de 11,3 % entre 2001 et 2023 (graphique 1). L'année 2024 prolongerait cette dynamique de croissance rapide des licences annuelles par rapport à la population (+23,3 % pour les licences annuelles entre 2001 et 2024, +11,7 % pour la population sur la même période).

## UN REBOND PORTÉ PAR LES PLUS JEUNES ET LES LICENCES FÉMININES

En 2023, les licences annuelles féminines poursuivent leur progression (+9,4 % sur un an) et finissent de dépasser leur niveau d'avant crise (+1,1 % sur 4 ans). Les femmes et les filles continuent cependant de moins pratiquer dans les clubs fédéraux que les hommes et les garçons (38,6 % de licences féminines en 2023, 38,7 % en 2019). Le nombre de licences annuelles pour 100 habitantes s'élève ainsi à 18,1 en 2023, contre 30,7 pour leurs homologues masculins.

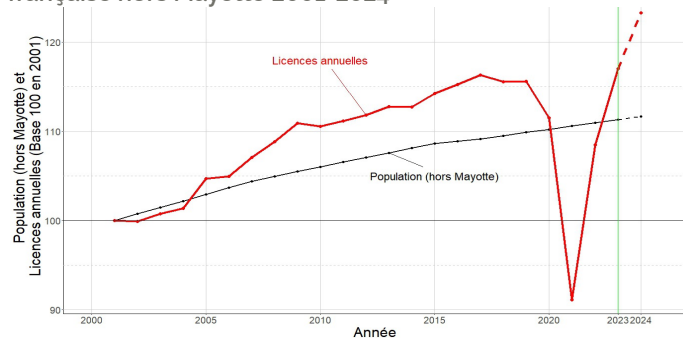
Plus de deux licences annuelles sur cinq sont détenues par des enfants de moins de 14 ans en 2023. Or, c'est dans cette tranche d'âge que le nombre de licences annuelles a le plus progressé entre 2022 et 2023 (+8,6 % sur 1 an, +3,0 % sur 4 ans). *A contrario*, malgré une hausse soutenue (+7,4 % sur 1 an), les licences délivrées aux adultes de 21 à 55 ans ne retrouvent pas leurs niveaux d'avant crise (-2,3 % sur 4 ans). Les licences annuelles des jeunes âgés de 14 à 20 ans et des personnes de 56 ans ou plus dépassent en 2023 leurs niveaux d'avant crise (respectivement +8,0 % sur 1 an et +2,6 % sur 4 ans pour les jeunes, et +7,0 % sur 1 an et +2,6 % sur 4 ans pour les plus âgés).

1. Le recensement 2023 correspond selon l'organisation des fédérations à l'année civile 2023, ou à la saison 2022-2023.

2. Calculées à partir des remontées intermédiaires en cours de saison (entre janvier et mars) pour 64 fédérations en rythme scolaire. Ces projections seront affinées en 2025 à l'issue du recensement sur l'ensemble des fédérations et sur l'ensemble de la saison 2023-2024 ou 2024.

## graphique 1

### Évolution du nombre de licences annuelles et de la population française hors Mayotte 2001-2024



Source : IINJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2001-2023. Estimation de la population française hors Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier selon l'INSEE.

Note : Estimation provisoire pour 2024 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 64 fédérations en rythme scolaire (totalisant 84 % des licences annuelles 2023).

Lecture : Évolution de la population hors Mayotte en noir et évolution des licences annuelles en rouge par rapport à leur niveau de 2001 (base 100 pour 2001). Les licences annuelles ont augmenté de 11,7 % entre 2001 et 2024 (111,7 en base 100 pour 2001), alors que la population a augmenté de 11,3 % sur la même période (111,3 en base 100 pour 2001). Les licences annuelles augmenteraient de 23,3 % entre 2001 et 2024 (123,3 en base 100 pour 2001), alors que la population augmenterait de 11,7 % sur la même période (111,7 en base 100 pour 2001).

## DES DYNAMIQUES POST-COVID DIFFÉRENCIÉES SELON LES FÉDÉRATIONS<sup>3</sup>

Les fédérations de **sports collectifs** ont bénéficié d'une bonne dynamique en 2023 (tableau 1) sous l'impulsion des sports collectifs d'intérieur (basketball, handball, volley) qui présentent sur un an des croissances à deux chiffres.

Les fédérations regroupant les **sports d'opposition** (arts martiaux, sports de combat, sports de raquette) présentent des situations très hétérogènes. Les **fédérations liées aux arts martiaux** ainsi que les **fédérations liées aux sports de combat** ont été très impactées par les différentes règles et protocoles sanitaires liés au COVID (respectivement -31,9 % et -43,4 % entre 2019 et 2021). En 2023, ces fédérations présentent de forts rebonds qui compensent quasi intégralement les effets de la crise sanitaire. La fédération française (FF) de boxe se distingue notamment sur la période récente (+28,8 % sur 1 an, +17,1 % sur 4 ans). Les fédérations liées aux **sports de raquette** continuent leur dynamique avec notamment la croissance à deux chiffres sur un an des fédérations de badminton, tennis de table, et de squash.

Les fédérations identifiées à des **sports individuels** (golf, natation, athlétisme) ainsi que celles correspondant à des **sports de nature** (équitation, voile, randonnée pédestre) sont relativement moins dynamiques en 2023, mais ces fédérations avaient mieux traversé la période de crise sanitaire.

L'activité des **fédérations scolaires et universitaires**, très en retrait pendant la crise sanitaire (-30,2 % entre 2019 et 2021), retrouve enfin en 2023 son niveau d'avant crise. Les fédérations d'**activités d'expression, de la forme et de la force** (gymnastique, danse, haltérophilie) présentent une forte croissance en 2023 mais qui ne compense pas les effets de la crise sanitaire.

Malgré un rebond en 2023, les **fédérations qualifiées de généralistes<sup>4</sup>** restent durablement marquées par la période de crise sanitaire et seules 3 fédérations sur 14 ont retrouvé en 2023 leur niveau d'avant crise. Ces fédérations, souvent orientées vers des publics plus adultes, peinent à renouveler leurs pratiquants.

3. La classification des fédérations en familles et sous-familles utilisée apparaît dans les données statistiques en ligne sur le site de l'INJEP.

4. Il s'agit de fédérations dites « affinitaires » qui organisent des pratiques multisports en regroupant des individus principalement sur une base affinitaire. Parmi ces fédérations affinitaires, seule la FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire (activités d'expression, de la forme et de la force) n'est pas identifiée comme généraliste.

Enfin, les deux fédérations **parasportives** agréées (FF handisport et FF du sport adapté), qui ne fournissent qu'une image partielle de la pratique parasportive encadrée, enregistrent une progression notable sur un an (+13,7 %), mais sans retrouver les niveaux d'avant crise.

En 2024, les fédérations de sports collectifs seraient particulièrement dynamiques dans un contexte d'organisation de grands événements (Coupe du monde de rugby 2023, Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024) (tableau 1). Les fédérations d'activités d'expression, de la forme et de la force resteraient également sur une forte dynamique en 2024 et reviendraient à leur niveau d'avant crise. En revanche, les fédérations généralistes ne parviendraient toujours pas à effacer l'impact de cette crise malgré une progression en 2024.

## tableau 1

### Évolution du nombre de licences annuelles par famille de fédérations 2019-2024

Famille de fédérations*	Var. 23/19	Var. 24/19 (projections)	Var. 24/23 (projections)
Sports collectifs (12)	+6,0 %	+17,2 %	+10,6 %
Sports d'opposition (21)**	+4,7 %	+8,4 %	+3,6 %
dont sports de raquettes (9)	+7,0 %	+11,2 %	+3,9 %
dont sports de combat (5)	+4,9 %	+6,4 %	+1,5 %
dont arts martiaux (6)	-0,5 %	+2,7 %	+3,3 %
Sports de nature (24)	+4,0 %	+2,1 %	-1,8 %
Sports individuels (24)	+3,9 %	+8,6 %	+4,2 %
Sport scolaire et universitaire (5)	+0,9 %	+4,8 %	+3,8 %
Parasport (2)	-1,9 %	-3,5 %	-1,6 %
Activités d'expression, de la forme et de la force (7)	-7,9 %	+1,4 %	+10,0 %
Généraliste (14)	-16,5 %	-10,5 %	+7,2 %
<b>Total à champ constant (109)</b>	<b>+1,3 %***</b>	<b>+6,8 %</b>	<b>+5,4 %</b>

\* La classification des fédérations par familles et sous-familles apparaît dans les données statistiques en ligne sur le site de l'INJEP.

\*\* La FF des échecs qui est identifiée comme fédération à sport d'opposition est considérée séparément des autres sous-familles.

\*\*\* Les licences annuelles ont augmenté de 1,3 % à champ constant entre 2019 et 2023, mais de 1,2 % en considérant les fédérations n'ayant pas délivré de licences annuelles chaque année entre 2019 et 2023.

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2023.

Note : Chiffres calculés à champ constant sur les fédérations délivrant des licences annuelles chaque année entre 2019 et 2023 et excluant ainsi 6 fédérations délivrant des licences annuelles uniquement depuis 2022 ou 2023 (0,13 % des licences totales 2023), ainsi que 3 fédérations ne délivrant pas de licences annuelles. Les données de la FF de canoë-kayak et de la fédération de double Dutch n'ont pas pu être retenues dans ces calculs. Projection provisoire pour 2024 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 64 fédérations en rythme scolaire (84 % des licences annuelles 2023).

Lecture : Entre parenthèses, le nombre de fédérations par famille ou sous-famille. Relativement à leur niveau de 2019, les licences annuelles délivrées par les 12 fédérations de sports collectifs ont augmenté de 6,0 % en 2023 et de 17,2 % en 2024. Cela correspond à une augmentation de 10,6 % entre 2023 et 2024.

Clément Anne, chargé d'études statistiques, INJEP

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Données statistiques sur les licences sportives [en ligne](#).
- Anne C., Casteran-Sacreste B., Mauroux A., Brunet L., Jollivet J., Lévassier S., 2024, « Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024 », *INSEE Première*, n° 1992 [en ligne](#).
- Mauroux A., Lombardo P., Müller J., 2023, « Les pratiques sportives en France en 2023 », INJEP Fiches repères, n° 2023/09 [en ligne](#).